

SEMANTIQUE EPISTEMIQUE ET LOI DE PREDOMINANCE DE
L'ARGUMENTATION [1]

Pierre-Yves Raccah
CNRS, Paris

1. Introduction

Un projet scientifique de description de la signification doit répondre à trois questions préliminaires, externes à toute théorie:

- Quel genre d'objet sera considéré comme porteur de signification (découpage du réel et détermination des phénomènes) ?

- A quelles entités associera-t-on des représentations élémentaires ?

- Quels aspects de la signification seront étudiés?

L'analyse de la première de ces questions joue un rôle considérable dans la détermination - et pas seulement dans la délimitation - de la théorie. En effet, les critères de découpage du domaine influencent le mode et la nature de l'investigation; ce n'est que lorsque ces critères ont été explicités que l'on sait de quoi la théorie est une théorie. Le plus souvent, les critères de découpage du domaine sont implicites, même chez les théoriciens. Une clarification des principes de découpage est indispensable et urgente en linguistique, et particulièrement en sémantique. Il semble qu'actuellement une stratégie de découpage soit relativement en vogue en linguistique aussi bien qu'en philosophie du langage, stratégie que j'ai appelée fonctionnalisme, en élargissant le sens habituel du mot. Dans ce qui suit, je précise cette stratégie et critique les prétentions hégémoniques des différentes formes de fonctionnalisme en sciences humaines - et en particulier en linguistique. Je propose un autre point de vue, qui me semble digne d'intérêt aussi bien en ce qui concerne la pragmatique qu'en ce qui concerne la sémantique: le point de vue épistémique, et montre la nécessité d'étudier les langues dans cette perspective. Mais combattre l'hégémonie du fonctionnalisme ne revient pas à combattre le fonctionnalisme et encore moins à tenter d'imposer une autre hégémonie: je montrerai que les thèses fonctionnalistes constituent un critère - parmi d'autres - de "découpage" du "réel", critère qui, pour être pertinent, n'en est pas pour autant unique. Après avoir montré que l'on peut expliquer beaucoup des querelles (plus ou moins dogmatiques) entre linguistes par l'incapacité dont chacun fait preuve de prendre en considération un autre découpage du réel que celui qu'il a choisi (plus ou moins explicitement et plus ou moins volontairement...), je propose un découpage des phénomènes linguistiques selon des critères que j'ai qualifiés d'épistémiques, en ce qu'ils correspondent aux besoins d'une analyse de la langue en tant que telle et non pas de son usage. Un peu comme si l'on

cherchait à décrire un marteau à quelqu'un qui ne sait pas, et n'a pas les moyens de savoir ce qu'est un clou: par ses caractéristiques intrinsèques. Du point de vue épistémique, l'étude de l'usage de la langue est seconde par rapport à celle de ses structures, ce qui n'implique pas qu'il soit nécessaire de connaître tout sur les structures des langues avant de pouvoir étudier scientifiquement leur usage: les données empiriques quiconcernent les processus mis en oeuvre dans l'usage de la langue et celles qui concernent les structures de la langue sont de natures distinctes. Afin de marquer la distinction entre ces deux disciplines, j'appelle la première (celle qui concerne les processus) la 'linguistique procédurale' et la seconde, la 'linguistique épistémique'. J'expose quelques contraintes méthodologiques liées au choix de cette approche épistémique, et en déduis quelques caractéristiques des entités phénoménologiques qui constituent les ingrédients de base du domaine ainsi délimité. Je montre ensuite en quoi il est raisonnable de parler de stratégie d'interprétation même dans le cadre d'une linguistique épistémique et propose deux lois d'interprétation à caractère épistémique, (qui ne sont donc pas à concevoir comme des lois de comportement), qui constituent le 'Principe de Prédominance de l'Argumentation'.

2. Description et explication

2.1. A propos des lois naturelles

On dit souvent que la Nature obéit à des lois; que les phénomènes naturels s'expliquent par des règles; ou encore que telle théorie explique tel ensemble de phénomènes. Tant que tout cela reste général et métaphorique, ces propos sont inoffensifs; en revanche, si quelqu'un se mettait à croire que la Nature obéit réellement à des lois (en ce sens qu'elle serait obéissante), on n'hésiterait pas à le considérer comme mystique ou fou (cette attitude est relativement récente: penser à l'horreur du vide dont on taxait la Nature il y a moins de deux siècles ...).

Pour ma part, je considère comme mystique non seulement l'attitude qui consiste à croire que la nature est obéissante, mais encore celle qui consiste à croire que les théories constituent des explications aux phénomènes naturels, dans le sens habituel du mot "explication". En effet, aussi bien la deuxième que la première de ces attitudes présuppose une métaphysique toute particulière, selon laquelle la Nature serait susceptible de comportements qui, dans le premier cas, seraient dictés par des lois (de nature divine ?) et, dans le deuxième cas, seraient tels que l'on pourrait en fournir des raisons (et peut-être même des causes). Peut-on sérieusement affirmer que la loi de l'attraction universelle est une cause (ou même une raison) du mouvement de la Terre autour du Soleil, au même titre que l'on pourrait dire que la jalousie d'Othello a été une des causes, une des raisons de la mort de Desdemone ?

Il me semble que la seule façon de ne pas personifier la Nature (avec tout ce que cela implique de mysticisme) est de considérer que les "lois naturelles" cessent d'être des lois lorsqu'on les examine du point de vue de la Nature et cessent d'être naturelles dès qu'on les considère comme des lois: s'il est nécessaire d'admettre que les régularités de la nature pré-existent à l'homme et sont indépendantes de leur 'découverte' par celui-ci, soutenir que ces régularités existent à cause d'une loi implique cette personification de la nature qu'il me semble nécessaire de rejeter. Quelle loi contraindrait la Nature à obéir à telle ou telle loi? Et si l'on voulait en énoncer une, quelle autre loi contraindrait la Nature à se conformer à cette dernière loi [2]? Le terme "loi naturelle" est bien commode et nous permet, par une métaphore simple, de parler d'un processus assez complexe; mais il ne faut pas prendre l'ombre pour la proie: ce que les expressions de la langue mettent en jeu n'a d'existence que dans la représentation que l'emploi de ces expressions suggère. Le fait que l'on puisse parler de lois naturelles n'est pas une caution de leur existence. Si l'on considère une théorie scientifique comme un ensemble de règles engendrant une description de certains aspects d'une classe de phénomènes et non pas comme expliquant ces phénomènes, on dispose d'une conception plus raisonnable des 'lois naturelles', conception que l'on pourrait qualifier de de dicto: ce que l'on appelle 'loi naturelle' est une règle qui explique la description d'un phénomène, dans le cadre de telle ou telle théorie, en ce sens qu'elle permet de générer cette description. L'examen des théories de la physique illustre bien la nécessité d'une telle prudence. Ainsi, si l'on considérait la loi régissant le mouvement linéaire uniformément accéléré, exprimée par la relation:

$$e = 1/2gt^2 + v_0t + e_0$$

comme une explication de la trajectoire d'un objet lancé avec la vitesse initiale v_0 au moment $t=0$ et au point e_0 de l'espace, on devrait aussi expliquer pourquoi cette relation régit effectivement ce type de mouvement; de fil en aiguille, on finirait par proposer comme explication la loi de l'attraction universelle:

$$F = K \cdot \frac{M \cdot M'}{d^2}$$

à laquelle il faudrait encore trouver une explication, et ainsi de suite. Heureusement, les physiciens ne procèdent pas ainsi. Ces équations n'ont pas pour but d'expliquer les 'mystères' de la nature, mais d'expliquer comment la théorie décrit et prédit les phénomènes dont elle est censée 'rendre compte'. On voit encore une fois réapparaître le fameux adage d'Auguste Comte, selon lequel les questions scientifiques se formulent en "comment ?" et non en "pourquoi ?".

Lorsqu'on examine une théorie syntaxique de ce point de vue, le statut des règles syntaxiques apparaît aussi clairement que celui des lois de la physique: une règle syntaxique a pour fonction, non pas d'expliquer pourquoi la phrase A est grammaticale alors que la phrase B ne l'est pas, mais d'engendrer des descriptions linguistiques de la forme

La phrase A est grammaticale
La phrase B n'est pas grammaticale.

Comme en physique, on peut s'élever d'un niveau théorique et formuler des lois qui engendrent des règles: les 'universaux' linguistiques sont aux règles syntaxiques ce que la loi de l'attraction universelle est à l'équation du mouvement rectiligne uniformément accéléré. Mais, comme en physique, les lois d'un niveau théorique supérieur n'ont pas de valeur explicative intrinsèque.

2.2. De l'adéquation explicative

L'impression d'explicitivité' produite par une théorie scientifique est extérieure à la théorie. Elle est due à une combinaison de plusieurs facteurs subjectifs, parmi lesquels:

- notre propension à croire que la nature obéit à des règles;
- notre tendance à ne pas distinguer facilement un phénomène de sa description.

La combinaison de ces facteurs est vraisemblablement opérée par le raisonnement abductif suivant:

Puisque la nature obéit à des règles et puisque la règle R engendre une description satisfaisante du phénomène naturel P, ce doit être à cette règle R que la nature obéit pour produire ce phénomène P.
(remarquer le glissement de dicto ----> de re de la première à la deuxième occurrence de R).

Cette remise en question du caractère intrinsèquement explicatif des théories scientifiques ne s'oppose qu'en apparence à la distinction chomskyenne entre adéquation descriptive et adéquation explicative: le fait que le caractère explicatif d'une théorie soit externe à cette théorie et que l'impression d'explicitivité' repose, en partie, sur des éléments subjectifs ne dispense pas de valoriser l'adéquation explicative par rapport à l'adéquation exclusivement descriptive [3]. Il ne semble pas exagéré de demander d'une théorie qu'elle suggère, même métaphoriquement, des réponses à nos questions métaphysiques, même si, d'un point de vue scientifique, ces questions sont mal posées. Les recherches sur l'adéquation explicative deviennent alors un domaine dans lequel la philosophie de la science, la philosophie de la connaissance et les sciences cognitives, et même l'éthique, doivent coopérer pour élaborer des réponses à la question:

"Qu'est-ce qui compte comme explication pour l'Homme?". La nécessité de ce type de recherches se fait évidence lorsqu'on constate que, même dans les travaux de philosophie de la science (et encore plus, bien sûr, dans les travaux de physique ou de linguistique même théoriques), ces questions sont, presque toujours, soigneusement évitées, y compris par les auteurs qui valorisent explicitement l'adéquation explicative par rapport à l'adéquation descriptive. Ainsi, cette remise en question n'est pas seulement compatible avec les aspirations de la grammaire transformationnelle: elle prépare les bases d'une justification non exclusivement rhétorique de ces aspirations.

2.3. Rendre compte d'un phénomène

L'activité scientifique consiste en gros à construire et modifier des théories destinées à rendre compte de l'ensemble des phénomènes d'un domaine. Des hypothèses externes aux théories découpent le réel et constituent ainsi ces domaines: ces mêmes hypothèses (externes) déterminent ce qui sera considéré comme un phénomène (pertinent) pour une théorie donnée. Une théorie rend compte d'un ensemble de phénomènes, en associant à chacun de ces phénomènes (entité ou événement) de cet ensemble une représentation abstraite des aspects du phénomène que la théorie se propose d'étudier. Pour que la description ait un quelconque intérêt scientifique, il est nécessaire que ces représentations satisfassent à certaines contraintes: on ne peut, par exemple, se contenter d'un catalogue (infini) d'occurrences de phénomènes associés aux représentations que l'on prétend leur attribuer. Les représentations des phénomènes doivent constituer un système génératif, c'est-à-dire une structure contenant des représentations élémentaires et des règles qui permettent de produire des représentations complexes à partir de représentations élémentaires. Qui plus est, ces représentations complexes doivent correspondre, de façon régulière, aux phénomènes auxquels on prétendrait les associer directement.

Pour illustrer cette double exigence, imaginons que l'on s'intéresse à l'ensemble des phénomènes concernant le mouvement d'un petit objet. Supposons que l'on décide d'associer à de tels objets un nombre positif M (représentant la masse des objets), un vecteur X (représentant la position de leur centre de gravité dans un repère donné), à leur vitesse un vecteur V , et un nombre t au temps qui s'est écoulé depuis le début du phénomène, admettons en outre que X , V , t prennent respectivement les valeurs X_0 , V_0 et 0 au début de l'expérience. Ces représentations élémentaires étant admises, le but d'une théorie de la trajectoire des petits objets sera de mettre en relation les valeurs possibles de M , X , V , et t de telle façon que les valeurs satisfaisant cette relation soient précisément celles par lesquelles l'observation empirique nous aurait conduit à vouloir représenter la position, la vitesse et le temps écoulé. Ainsi, supposons que cette

relation nous permette, pour tout M , de calculer X en fonction de t et des valeurs X_0 et V_0 de ces paramètres et supposons en outre, par exemple, que pour une valeur t_1 de t , la relation donne une valeur X_1 de X . On s'attend alors à ce que l'observation empirique du mouvement "confirme" ce calcul, c'est-à-dire que, au moment représenté par t_1 dans notre système de représentation, la position réelle du petit objet soit effectivement représentable par X_1 . C'est en ce sens qu'il faut comprendre que la théorie prédit le résultat de l'expérience ou rend compte du phénomène.

Une théorie scientifique, pour décrire un ensemble de phénomènes, procède donc, d'une certaine façon, par analogie: si l'on représente les phénomènes A_1, A_2, \dots, A_n (dans notre exemple, les caractéristiques spatiales initiales du petit objet dont on étudie le mouvement), par C_1, C_2, \dots, C_n (dans notre exemple, les valeurs initiales de X , V , et t) et les phénomènes B_1, B_2, \dots, B_p (dans notre exemple, les caractéristiques spatiales de l'objet en cours de mouvement) par D_1, D_2, \dots, D_p (dans notre exemple, les valeurs satisfaisant la relation entre X , V , t , X_0 et V_0), la relation que l'on suppose exister entre A_1, A_2, \dots, A_n et B_1, B_2, \dots, B_p est suggérée par la relation entre C_1, C_2, \dots, C_n et D_1, D_2, \dots, D_p . Cette analogie, constitutive des descriptions scientifiques, est une analogie de structure. La démarche scientifique établit ainsi un homomorphisme entre la structure phénoménologique et la structure du système de représentation.

2.4. Délimitation du domaine

Si l'on admet qu'une théorie - au moins descriptive - est un ensemble de règles qui engendrent des descriptions de phénomènes, on est amené à préciser, en amont de la théorie, ce qui sera, pour cette théorie, considéré comme un phénomène: il s'agit de délimiter le domaine d'application de la théorie. Cette délimitation, préalable à la construction de la théorie, se fait selon un certain nombre de critères de pertinence, qui constituent ce que Ducrot appelle les 'hypothèses externes' (Ducrot 1973). Pour chaque phénomène retenu, il convient de préciser l'aspect du phénomène dont la théorie se propose de rendre compte. Les stratégies de 'découpage' du réel en domaines et d'analyse des domaines en aspects sont, le plus souvent implicites. Ce fait est responsable de bon nombre de controverses inutiles, dont j'analyse ci-dessous quelques exemples concernant les sciences du langage.

2.4.1. Délimitation en domaines

Pour délimiter le domaine de la sémantique linguistique, il n'est pas suffisant d'affirmer qu'elle est "l'étude de la signification". En effet, s'agit-il de l'étude de l'action de signifier ou du résultat de cette action ? S'agit-il de la signification potentielle des expressions linguistiques, de la signification visée par ceux qui utilisent ces expressions, ou du résultat obtenu (l'effet de sens) sur l'interlocuteur ?

On aura pu dire, par exemple, que la signification dépend largement (pour certains, exclusivement) de la situation, des conditions ou du contexte d'emploi des expressions linguistiques (cf. l'adage de Wittgenstein: "Meaning is use"). Pour celui qui considère la sémantique comme l'étude des "effets de sens" (effet obtenu par l'emploi d'une expression donnée dans une situation donnée), cette façon de voir la signification n'a rien de choquant et, au contraire, semble justifiée par le fait - certain - que, dans des situations assez différentes, une même phrase peut conduire à des interprétations notablement différentes, et que, dans une même situation, des phrases différentes peuvent conduire à des interprétations semblables. En revanche, pour celui qui considère la sémantique comme l'étude de la signification potentielle des expressions linguistiques, il est absurde d'envisager de faire varier la signification (donc potentielle) d'une expression en fonction de la situation car ce qu'on cherche ici, c'est un point commun à partir duquel les différentes interprétations peuvent dériver. Toute controverse à ce sujet est sous-tendue par une confusion entre les deux domaines d'étude.

Un autre exemple de "dispute" entre linguistes fondée sur une confusion des domaines d'étude (en fait, très voisine de la confusion mentionnée ci-dessus), est la controverse fameuse entre empiristes et rationalistes: pour ces derniers, l'objet d'étude de la linguistique est l'ensemble des structures "mentales" qui interviennent dans la connaissance et l'usage du langage, tandis que pour les premiers, la linguistique est l'étude des structures formelles des productions langagières effectives (dans le sens d' "actual"). La notion de transformation telle qu'elle a été développée à l'origine par Zellig Harris relevait de ce dernier point de vue: une transformation était une relation occurring régulièrement (dont on postulait la régularité) entre des expressions réellement produites (corpus). Petit à petit, au fur et à mesure que Chomsky passait d'un empirisme modéré (Structures Syntaxiques) à un rationalisme résolu (Language and Mind), ce concept de transformation évolue et prend la forme d'une structure de l'esprit, éventuellement innée, et participant des structures "psycho-mentales" intervenant dans la connaissance et l'usage du langage [4].

Devant cette situation, la question de savoir si c'est Harris ou Chomsky qui a raison est évidemment absurde: il ne s'agit plus de deux descriptions incompatibles du même objet, mais de deux objets différents, pouvant éventuellement coexister. On peut se demander si Chomsky a eu raison de choisir le même terme que Harris pour désigner cet autre concept, mais cette question n'est plus très intéressante pour nous.

2.4.2. Délimitation des aspects d'un domaine

Il est inutile de multiplier les exemples de

controverses "terminologiques" nées d'un postulat implicite d'identité des domaines d'étude des deux théories (ou proto-théories) qui en fait étudient deux domaines distincts. Penchons nous sur les conséquences d'un postulat implicite d'identité des aspects étudiés par deux théories visant les mêmes domaines mais étudiant en fait des aspects différents des mêmes phénomènes. On constatera qu'elles sont tout-à-fait semblables à ce que l'on a entrevu ci-dessus. Considérons, pour notre exemple, deux théories dont le domaine d'étude est l'effet de sens produit sur l'interlocuteur par l'énonciation des phrases. Comparons les réactions hypothétiques des tenants de chacune de ces deux théories devant l'exemple suivant:

A et B, ne se connaissant pas, marchent dans une rue d'une grande ville, et A aborde B:

- A: Avez-vous l'heure ?
- B: Oui (et vous ?)

En accord avec la première théorie, que nous appellerons caricaturalement searlienne, on considèrera vraisemblablement la réponse de B comme unfelicitous, c'est-à-dire comme enfreignant l'une de ses règles, tandis que d'après la deuxième, que nous appellerons - non moins caricaturalement - davidsonienne, la réponse de B sera considérée comme correcte si et seulement si B a effectivement l'heure.

Sur cet exemple (lui-même caricatural), j'ose espérer qu'il n'y a pas eu, et qu'il n'y aura pas de controverse sanglante: la différence de point de vue est trop flagrante pour qu'on l'ignore. En effet, de toute évidence, la première théorie concerne les effets "juridiques" (l'obligation morale de répondre, d'agir, la modification des rôles, bref, la force illocutoire) produits par les énoncés tandis que la deuxième théorie concerne les effets "informatoires" (ou véri-conditionnels) des énoncés. On peut contester que l'un ou l'autre des aspects soit digne d'intérêt, ou bien mérite d'être considéré comme appartenant au domaine de la sémantique, mais il n'en reste pas moins que les deux théories ne sont pas en compétition. Tout au plus, on peut se demander si une théorie "compréhensive" de ce domaine pourrait, pour chaque énoncé, engendrer des descriptions de ces deux aspects.

Un exemple moins caricatural de ce type de situation est donné par le conflit apparent entre la position de Fillmore et celle de Chomsky. Tous deux considèrent que le domaine de la sémantique est celui des dispositions et mécanismes "psycho-mentaux" sous-jacents à l'interprétation et à la production des énoncés. Mais, là encore, les points de vue sont différents (et probablement complémentaires). Les règles proposées par Chomsky visent à engendrer une description des mécanismes mentaux régissant l'interprétation des énoncés à partir de l'interprétation des items lexicaux - dont on suppose connus les mécanismes

d'interprétation (une sorte de compositionnalité) -, tandis que l'apport principal de Fillmore est une description des mécanismes d'interprétation des items lexicaux à partir de l'expérience cognitive et culturelle des sujets parlants.

Les conflits possibles entre les deux théories se situent à la périphérie des champs d'investigation: les descriptions engendrées par la théorie de Fillmore doivent être utilisables par la théorie de Chomsky, mais ne sont pas des alternatives. En d'autres termes, les rapports entre le point de vue de Fillmore et celui de Chomsky ne s'expriment pas en terme d'identité, mais de compatibilité "entrée/sortie" (dans le sens que ce terme a en électronique).

2.5. A propos de la distinction entre domaines et aspects

Je n'ai pas d'argument décisif pour justifier la distinction que j'opère entre spécification du domaine étudié et spécification des aspects retenus: je pourrais m'accommoder d'une notion de domaine plus restrictive, selon laquelle deux aspects distincts de ce que j'appelais plus haut "le même domaine" seraient dorénavant appelés deux "domaines distincts" (ainsi, selon cette convention, on pourrait dire que Fillmore et Chomsky traitent de domaines distincts). Il me semble cependant que l'on perdrait quelque chose à cette "simplification": le découpage de l'observable en domaines peut être fait d'une infinité de façons non nécessairement compatibles et un spécialiste d'un domaine (isolé par un découpage donné) peut (à la rigueur) se passer de connaître les domaines voisins et a fortiori le ou les domaine(s) analogue(s) au sien, qui serai(en)t obtenu(s) par un autre découpage; en revanche, même s'il s'occupe d'un aspect particulier de ce domaine, il ne peut pas tout ignorer des autres aspects. Ainsi, si l'on peut admettre (sans grand enthousiasme) que des théories concernant deux domaines voisins soient incompatibles, il est difficilement acceptable que des théories de deux aspects du même domaine le soient. Entre une théorie behavioriste du sens et une théorie rationaliste, la recherche de points de comparaison relève de l'acrobatie (pas toujours inutile ni absurde, d'ailleurs). Entre deux théories mentalistes du sens, comme celles de Fillmore et de Chomsky, la recherche de points de contact, d'un dénominateur commun, est une nécessité.

En gommant cette distinction entre aspect et domaine, on perdrait de vue l'exigence de cohérence qui s'impose aux différentes théories d'un même domaine (ou, au contraire, on en viendrait à exiger que toutes les théories de tous les domaines soient compatibles les unes avec les autres...).

3. Approche fonctionnaliste vs approche phénoménologique

3.1. Fonctionnalisme et découpage de l'observable

Un critère de découpage de l'observable en domaines est

issu de la thèse fonctionnaliste selon laquelle toute explication d'un phénomène peut et doit être formulée en terme du rôle que ce phénomène joue dans un système dont il est un élément.

La thèse fonctionnaliste est, on le voit, destinée à expliciter une des façons de concevoir ce qui vaut comme explication des faits. Si l'on développe le point de vue plus prudent esquissé plus haut, selon lequel les faits ne s'expliquent pas mais se décrivent, et qui précise que le rôle d'une théorie est d'engendrer des descriptions au moyen de règles (auxquelles on peut conférer une valeur explicative), on re-formulera la thèse fonctionnaliste en disant que la description d'un phénomène peut et doit être engendrée par des règles faisant intervenir le rôle que ce phénomène joue à l'intérieur d'un système plus complexe, qui constitue le cadre général de la théorie.

Cette thèse ne constitue qu'un critère de découpage: elle ne justifie pas à elle seule le "contenu" des domaines d'étude, mais constitue plutôt une méthode. En linguistique, on parlera ainsi de fonctionnalisme social (cf. Searle) ou de fonctionnalisme mental (cf. Harman) selon que l'on prendra en considération le rôle du langage dans la communication ou son rôle dans la construction de l'expression de la pensée.

L'hypothèse fonctionnaliste est très souvent implicite dans les théories linguistiques et ce caractère implicite conduit à des confusions de domaines analogues à celles qui ont été citées plus haut. Dascal (Pragmatics and the Philosophy of Mind IV: Thought in Language, 1983) illustre cette confusion en décrivant la situation - à la limite du comique - dans laquelle se trouve l'hypothèse chomskyenne de l'inné:

- D'une part cette hypothèse est critiquée par Searle [5] (on s'en serait douté...) et taxée d'extrême mentalisme en ce sens que, selon Searle, Chomsky soutient que le langage n'a pas de lien essentiel avec la communication.

- Mais d'autre part Gilbert Harman [6] critique la position de Chomsky et de Katz en affirmant que, pour Chomsky, la communication est la fonction centrale du langage.

Dascal explique, d'une façon très convaincante, que cette situation est due à la non prise en compte du fait que, contrairement à Harman qui adopte la thèse fonctionnaliste mentaliste [7] et aussi à Searle, qui adopte la thèse fonctionnaliste sociale [8], Chomsky n'est pas fonctionnaliste. J'ajouterai, pour compléter l'"explication" de Dascal, que, n'étant pas fonctionnaliste, Chomsky n'a pas les mêmes principes de découpage des domaines que Searle ou Harman. D'où l'apparente incohérence (du point de vue fonctionnaliste) de la position de Chomsky.

Cette "explication" n'a pas pour effet (ni pour but) de

défendre l'hypothèse chomskyenne de l'inné, mais de montrer que Harman et Searle l'attaquent mal.

3.2. Le point de vue épistémique

La position que je souhaite défendre, sans être résolument anti-fonctionnaliste, s'oppose cependant à l'hégémonie du fonctionnel dans la valeur explicative des règles conduisant aux descriptions. En linguistique, en particulier, même si l'on s'intéresse au rôle des énoncés de la langue dans la communication, ou dans l'expression de la pensée, on ne peut faire l'économie d'une étude de la langue per se [9]. Les descriptions ainsi obtenues pourront éventuellement être utilisées dans une description de telle ou telle fonction du langage, mais ne nécessitent nullement ces justifications. On ne peut donc exclure a priori d'étudier la langue en tant que code, indépendamment de l'opinion que l'on aura sur ce à quoi elle sert.

Dans ce cadre méthodologique, je caractériserai le domaine de la sémantique comme celui de l'étude des significations potentielles des phrases de la langue (considérée comme l'ensemble de toutes les phrases bien formées - engendrables par une syntaxe adéquate). Une description sémantique d'une phrase est une représentation de sa signification. Il ne s'agit pas de dire, rappelons-le, que la fonction de la phrase P est de coder ou de véhiculer la signification X (la fonction de Avez-vous l'heure? n'est pas de véhiculer par exemple un doute du locuteur sur le fait que son interlocuteur a ou n'a pas l'heure...): la phrase P avec sa signification X peut être utilisée pour de nombreuses fonctions. Une théorie sémantique est un ensemble de règles qui conduisent, pour chaque phrase P de la langue, à une description (que j'appelle représentation) de sa signification. On en retiendra les caractéristiques suivantes:

- compositionnalité de la description sémantique;
- autonomie de la sémantique par rapport à la connaissance de la situation et à la connaissance du monde: la représentation de la signification des phrases est suffisamment abstraite pour couvrir tous les énoncés;
- modularité de la sémantique: la représentation de la signification associée à l'information sur la situation et sur le monde permet l'interprétation du sens de l'énoncé;
- partialité: les modèles de représentation de la signification ne contiennent que les indications directement véhiculées par la phrase. Ce ne sont pas des modèles au sens de la théorie des modèles en logique.

4. Peut-on envisager une pragmatique épistémique?

Une pragmatique non fonctionnaliste semble, à première vue, une gageure: on ne voit pas bien ce qu'on peut dire de l'usage du langage, qui ne soit téléologique,

qui ne puisse s'expliquer en termes du but recherché par les locuteurs, et donc par le rôle que le langage joue dans un système de buts (liés à la communication, à la représentation de la pensée ou éventuellement à autre chose). Il y a cependant, là aussi, une place pour une étude non fonctionnaliste: les règles d'interprétation. En effet, même si l'on veut décrire le rôle que l'usage du langage joue dans la communication, on ne peut pas se passer d'une étude des mécanismes qui font que tel énoncé peut jouer tel ou tel rôle dans telle ou telle situation. Par ailleurs, ce qui nous intéresse dans les situations liées aux énoncés que l'on étudie, c'est un certain nombre de caractéristiques abstraites de chacune de ces situations, et non pas la totalité des caractères qui rendent chacune de ces situations uniques au monde. La situation d'énonciation est la même dans notre exemple de l'heure, quels que soient A, B, la ville en question, etc... Les caractéristiques des énoncés sont à chercher, non pas dans les situations-token (uniques, totalement déterminées) mais dans les situations-type, que l'on peut considérer comme des classes d'équivalence des situations-token modulo une relation d'équivalence de certains éléments (déterminés par la signification de la phrase énoncée et par les objectifs de la théorie.

Je justifie ci-dessous la possibilité d'une approche épistémique de la pragmatique, considérée non plus comme l'étude des processus d'utilisation de la langue, mais comme celle des potentialités de son usage, potentialités liées à sa structure même. Comme exemple de principe pragmatique non procédurale, je propose et discute ce que j'ai appelé le 'Principe de Prédominance de l'Argumentation'.

4.1. Analyse de processus vs analyse de structures: de la validité de la décomposition

Décrire un ensemble de phénomènes en décomposant cet ensemble en "modules" ou "composantes" dont on propose de faire l'analyse - que l'on se propose de décrire - d'une façon autonome est une pratique scientifique courante. Mais lorsqu'il s'agit d'étudier des domaines très complexes comme le sont deux qui concernent le comportement humain, cette pratique est, souvent à raison, très critiquée. La critique a souvent raison lorsqu'elle vise une position qui prétend décrire les processus qui régissent le comportement humain, mais, c'est du moins l'idée que je défendrai, elle est injuste lorsqu'elle s'adresse à une position qui tend à décrire les structures abstraites de ce qui est produit par ces comportements. En effet, un modèle procédural doit justifier empiriquement les décompositions sur lesquelles il repose; si, pour décrire un processus, on le décompose en plusieurs phases, il n'est pas suffisant de disposer d'un modèle descriptif convenable pour chaque phase: il faut aussi montrer que ce processus est effectivement constitué de ces phases, car la décomposition est une hypothèse sur le processus, et pas seulement une commodité d'expression. En revanche, la décision de décomposer la description (épistémique) d'une structure

selon différents aspects ne constitue pas une hypothèse sur la structure (et encore moins, bien sûr sur les processus qui ont produit cette structure) et n'a donc de justification possible que dans la qualité de la description à laquelle elle permet d'aboutir. La tentation est grande d'adopter, sans justification empirique, un découpage qui convient pour la description d'une structure, et que l'on projette en quelque sorte sur les processus ayant conduit à cette structure, comme si la manière dont je perçois une structure était directement liée à la manière dont elle a été produite. Les erreurs méthodologiques liées à ce glissement sont fréquentes et conduisent parfois à des situations presque absurdes.

Prenons l'exemple d'une théorie linguistique bien connue: la grammaire transformationnelle. Selon cette théorie [10], la syntaxe d'une langue naturelle est constituée d'une composante de structure syntagmatique (Phrase Structure Grammar) et d'une composante transformationnelle, la première génère la "structure profonde" des phrases à partir des éléments lexicaux et la deuxième la "structure de surface" à partir de la structure profonde. Ce modèle, à l'origine épistémique, a conduit à deux erreurs méthodologiques analogues bien qu'utilisées dans des argumentations opposées: certains transformationnalistes ont pris ce modèle épistémique pour un modèle procédural et sont allés jusqu'à susciter des recherches neuro-linguistiques pour localiser "la composante transformationnelle" au niveau du cortex. Des expériences de mesure de temps de réaction ont été faites dans le but de montrer que deux "transformées" d'une même structure profonde étaient "plus proches" l'une de l'autre - d'un point de vue neuropsychologique - que des phrases de même signification ayant des structures profondes différentes. Aucune conclusion en ce sens n'a pu être tirée de ces expériences, certaines ayant donné des résultats positifs, mais d'autres, des résultats négatifs. Heureusement: la situation était déjà assez embrouillée sans que le hasard y mette son grain de sel. J'évoque le hasard car il eût pu se faire que pour des raisons liées ou non à celles invoquées par la grammaire transformationnelle, les processus d'interprétation des phrases fussent de nature à rendre certaines de ces expériences positives et aucune d'entre elles négatives; j'affirme que c'eût été un hasard, non que je critique la grammaire transformationnelle - en fait c'est probablement le meilleur modèle épistémique de la syntaxe - mais parce que ce modèle ne fait (et, en tant que modèle épistémique, ne prétend faire) aucune prédiction sur la nature des processus d'interprétation.

L'autre aspect de cette même erreur est illustré par la critique violente adressée à Chomsky et aux autres transformationnalistes (y compris ceux qui n'avaient pas de prétentions neurolinguistiques - et, heureusement, ils sont assez nombreux...), selon laquelle le modèle transformationnaliste est faux parce qu'il n'a pas été trouvé de localisation corticale ni de structures psychologiques correspondant à la dichotomie structure

profonde/structure de surface ou à l'opposition règle de ré-écriture/transformation. Les présupposés sont les mêmes que pour les 'neuro-chomskyiens': la théorie originale subit une "transformation" qui la fait passer d'épistémique à procédurale. Toute théorie, même présentée comme devant influencer les recherches en neuropsychologie, n'est pourtant pas nécessairement une théorie du cerveau (ni de l'esprit...).

4.2. Qu'attendre d'une théorie du langage?

4.2.1. Y a-t-il des langues?

On pourrait multiplier les exemples de ce genre: il me semble cependant que l'idée est suffisamment illustrée. Il reste à savoir si le type de distinction que je propose est compatible avec le domaine de la linguistique. La question revient à celle de savoir si les sciences du langage se réduisent à l'étude de son usage ou si les langues peuvent être étudiées en tant que telles. En dernière analyse, il s'agit de se prononcer sur le concept même de langue. En effet, si l'on retient la première hypothèse, en excluant la possibilité d'étudier les structures des langues indépendamment de leur usage, on ne peut maintenir une entité qu'on appellerait la langue et dont la caractéristique est précisément de se démarquer de l'activité langagière, aussi bien conçue comme processus psycho-quelquechose que comme fonction socio-quelquechose ou comme complexe neuro-quelquechose. Dans cette perspective, on est amené à adopter une position selon laquelle il n'y a pas de linguistique à proprement parler: tout discours sur la langue ne serait en fait qu'un discours sur son usage. Indépendamment des motifs de type corporatiste qui peuvent me faire condamner a priori - en tant que linguiste - cette position (il faudrait une certaine dose de cynisme à un linguiste pour qu'il soutienne que la linguistique n'a pas d'objet...) il me semble que l'on peut dire assez de choses utiles sur la langue pour que le fardeau de la preuve de son inexistence [11] incombe à ceux qui pensent que les sciences du langage ne sont en fait que des sciences du comportement langagier.

4.2.2. L'image du miroir et le mirage de l'image

Il est indéniable, cependant, que l'on peut, sans attendre de disposer d'une théorie épistémique du langage qui soit satisfaisante, utiliser les langues comme outil pour étudier les processus humains ou sociaux mis en jeu dans leur utilisation. En particulier, la langue, avec toutes ses structures abstraites, est le produit de l'homme et surtout, est constamment utilisée par celui-ci: rien ne peut être plus intéressant que de découvrir l'homme à travers sa langue. Mais il est indispensable d'éviter la confusion entre le reflet et son support: si l'on veut observer l'homme en se servant de son langage comme instrument d'observation (lunette ou miroir ...), il faut se garder de prendre les dessins du support pour des tatouages [12]! Une étude de l'instrument permet d'éviter cette

confusion.

Une erreur méthodologique au moins aussi grave serait la confusion converse: penser décrire l'instrument alors qu'on exprime ce que l'on observe par son intermédiaire. Ainsi, si c'est en tant que linguiste que l'on prétend étudier le langage, toute description qui fait intervenir des connaissances sur le comportement humain (du biologique au social) doit être considérée comme entâchée d'une erreur aussi évidente que celle qui consiste à inclure dans la description d'un miroir celle des objets dont il reflète l'image.

5. Exemples d'hypothèses épistémiques en pragmatique

Une manière de percevoir et de décrire les potentialités d'utilisation des langues est de recourir à une analogie avec un jeu de société, dans lequel les joueurs utilisent la langue avec une certaine stratégie dépendant du but à atteindre et des règles du jeu. La pragmatique épistémique aurait alors pour but de décrire les stratégies possibles en fonction des règles de jeu, que la syntaxe et la sémantique auront exhibées [13]. L'analogie peut éventuellement être poussée jusqu'à ce qu'un recours à la théorie des jeux soit justifié, mais cette dernière démarche n'est pas nécessaire et je ne l'envisage pas pour le moment. Noter que le jeu que je propose ici est très différent de celui que propose Hintikka dans sa Game-Theoretical Semantics, et qui met en scène un locuteur avec un falsificateur potentiel. Alors que Hintikka propose un jeu d'extérieur (outdoor game), je propose un jeu de société, qui pourrait tout aussi bien se jouer dans une pièce fermée...

5.1. Énoncé de deux lois argumentatives

C'est dans cet esprit que je voudrais ici soumettre à la discussion une paire d'hypothèses qui constituent ce que l'on pourrait appeler 'Principe de prédominance de l'argumentation' [14]. Je tiens à souligner au préalable que les locuteurs intervenant dans ces lois (les 'joueurs') et dans les analyses qui suivront sont des entités abstraites, construites par la théorie, et non pas des sujets parlants. Compte tenu de ce qui a été dit plus haut, j'espère que le lecteur ne se méprendra pas: mon intention n'est pas d'expliquer l'activité de sujets parlants (en chair et en os). Les deux lois que je propose s'intègrent dans un modèle destiné à décrire le sens des énoncés et non pas les processus que mettent en oeuvre les utilisateurs réels des langues. On peut soutenir que "tout se passe comme si les sujets parlants obéissaient à ces lois", mais il faudrait disposer d'une théorie du comportement des sujets parlants pour affirmer qu'ils mettent en oeuvre telle ou telle procédure. En d'autres termes, les entités abstraites que j'appelle locuteurs sont des constructions conceptuelles et ne renvoient pas à des objets concrets du monde réel. Cette construction n'est cependant pas totalement spéculative, car elle a au moins deux points d'ancrage dans la réalité:

- l'observation des phénomènes liés au sens des énoncés peut, le cas échéant, falsifier les hypothèses concernant les locuteurs abstraits (en particulier les lois pourraient être en contradiction avec certains faits linguistiques);

- l'observation des phénomènes liés aux comportements humains pourrait, le cas échéant, exclure que "tout se passe comme si les sujets parlant obéissent à ces lois" (en particulier les lois pourraient mettre en jeu des locuteurs abstraits doués de propriétés inacceptables pour des êtres humains).

La première de ces lois peut être formulée comme suit:

Le locuteur E écoute le locuteur L en appliquant la stratégie suivante:

- E suppose que L a un objectif argumentatif;
- le but de E est de découvrir l'objectif argumentatif de L;
- l'interprétation (par E) de l'énoncé de L est strictement guidée par des règles d'argumentation inscrites dans le code de la langue et par les hypothèses que E formule sur les objectifs argumentatifs de L. En particulier, en cas d'ambiguïté 'informative', le choix de E est déterminé par l'hypothèse qu'il a sur l'objectif argumentatif de L: en cas d'échec, E formule de nouvelles hypothèses.

La deuxième loi indique que:

Lorsque la phrase énoncée par L comporte une "anomalie" sémantique (contradiction, redondance, ou autre "infraction" au code linguistique), E fait l'hypothèse que cette anomalie constitue un déclencheur pour la recherche d'un objectif argumentatif particulier.

5.2. Éléments de justification

Les éléments de justification que je propose reposent sur l'étude de quelques phrases et l'analyse des différents types de situations dans lesquelles ces phrases peuvent (ou ne peuvent pas) être énoncées, étant donné le contexte linguistique dans lequel ces énoncés sont censés s'insérer.

Considérons la phrase suivante:

(1) Il fait beau.

et examinons ses possibilités d'énonciations dans le contexte linguistique suivant:

L1: Viendras-tu te promener cet après-midi?
L2: Il fait beau...

En l'absence d'autres informations sur L1, L2 et la situation, la première hypothèse que l'on peut faire est que l'énoncé de L2 manifeste son acceptation: le beau temps étant (pour beaucoup d'entre nous du moins) une condition favorable pour aller se promener. On pourrait même imaginer que, en guise d'acceptation, L2 réponde (1) sans y ajouter de confirmation (personnellement, j'accepterais plus volontiers une telle réponse si elle était précédée de quelque chose comme c'est vrai !). En entendant (1) comme début de réponse à sa question, L1 peut donc

- prévoir l'acceptation de L2
- s'attendre à ce que X soit quelque chose comme Je viendrai avec plaisir [15].

Supposons que, contrairement à cette attente, la réponse de L2 soit:

Il fait beau; je ne pourrai donc pas venir.

L1 doit alors réviser sa stratégie. La question qui m'intéresse ici est de déterminer quelles sont les hypothèses minimales que L1 doit remettre en question lorsqu'il révisé sa stratégie. Cette question est évidemment liée à la nature de la stratégie. Le schéma que je propose pour cette stratégie est le suivant:

a) l'énoncé (1) "active" chez L1 la règle d'inférence ou topos Ta:

Ta: Plus il fait beau, plus on a de raisons d'aller se promener.

b) L1, en vertu de Ta, prête à L2 l'intention argumentative d'accepter la proposition d'aller se promener.

c) La deuxième partie de l'énoncé de L2 (je ne pourrai donc pas venir) contredit l'hypothèse faite en b) par L1; la conclusion de Ta est donc remise en cause, mais comme la prémisse (il fait beau) est maintenue, c'est Ta lui-même qui est remis en question (sous-jacente à cette "phase", il y a là une hypothèse de cohérence argumentative: L1 exclut que L2 utilise un topos pour en tirer des conclusions contraires à celles qu'il produit).

d) L1 construit un topos Td opposé à Ta:

Td: plus il fait beau, moins on a envie d'aller se promener,

qui justifie cette orientation argumentative.

e) L1 cherche à justifier l'existence de Td chez L2 et peut soit exprimer son étonnement, soit par exemple, se rappeler que L2 travaille dans un centre aéré et qu'il

est donc pris par son travail les après-midi de beau temps ...

La deuxième loi de prédominance de l'argumentation concerne des énoncés qui présentent des "anomalies informatives" comme

(2) Il était ici mais il était ailleurs.
(contradiction)

(3) Une femme n'est qu'une femme.
(tautologie)

Cette deuxième loi rend compte - très partiellement d'ailleurs - du fait que dans (2) il était ailleurs doit être interprété dans un sens figuré et, dans (3), d'une part la deuxième occurrence de femme ne doit pas être prise dans le même sens que la première et, d'autre part, ne...que doit être pris dans le sens de ne...pas plus que et non pas dans le sens de ne...pas autre chose que: ici encore, on présuppose que le locuteur est cohérent.

6. Prédominance de l'argumentation et dérivabilité de l'information

Je n'ai pas encore examiné suffisamment les conséquences de ces deux hypothèses pour évaluer avec précision leur pouvoir descriptif. En particulier, la deuxième loi semble impliquer que le sens des énoncés (et peut-être même la signification des phrases) peut être décomposé en sens 'littéral' (signification 'littérale') et sens 'dérivé' (signification 'dérivée'), qui correspondrait à la révision par le locuteur de son analyse, après application de la loi; si cette impression est correcte, il faudrait évidemment examiner sérieusement les conséquences d'une telle décomposition (étant entendu qu'il ne s'agit pas d'une décomposition du processus de compréhension, mais qu'elle concerne uniquement la méthode d'analyse). En revanche, et c'est sur ces réflexions que je souhaite conclure, il me semble que, du point de vue de la conception du langage, la 'loi de prédominance de l'argumentation' est une alternative intéressante à l'hypothèse du "tout argumentatif" d'Anscombe et Ducrot ou, peut-être, une manière inattendue de l'exprimer.

L'hypothèse que j'appelle du "tout argumentatif" peut être schématisée (et j'espère pas trop déformée) de la façon suivante: contrairement à la position classique, qui considère que c'est en vertu des informations qu'ils expriment que les énoncés peuvent servir dans des argumentations, et qui dérive ainsi l'argumentativité de l'informativité, Anscombe et Ducrot souhaitent aboutir à une théorie dans laquelle c'est l'informativité qui serait dérivée de l'argumentativité. La description argumentative constituerait, à elle seule, la totalité de la description sémantique. Il est clair (Anscombe et Ducrot l'ont montré à plusieurs reprises et je n'y reviendrai pas) que la position 'classique' n'est pas tenable; par ailleurs, des

prédicats comme être bon, être intelligent, etc. sont décrits de façon tout à fait satisfaisante par l'hypothèse du "tout argumentatif". Il n'en reste pas moins que, formulée ainsi, cette hypothèse se heurte aux expressions dites 'exactes' qui, bien que pouvant être utilisées dans des contextes argumentatifs, ne semblent pas dériver leur valeur informative de leur argumentativité. La loi de prédominance de l'argumentation prend en compte la 'primauté' de l'argumentativité sur l'informativité sans présenter les inconvénients liés aux expressions 'exactes': le "tout argumentatif" est transféré au domaine du locuteur, dont la stratégie d'interprétation est guidée par l'argumentation. En ce qui concerne les prédicats typiquement argumentatifs comme être bon, etc., la vacuité de l'aspect informatif de leur signification déclenche l'application de la deuxième loi, imposant ainsi systématiquement une interprétation argumentative.

Notes

[1] La première partie de cet article est inspirée des idées que j'ai exposées au Groupe de Travail sur l'Analogie (Paris, Mars 1984), et des commentaires que cet exposé a suscités. Que les participants en soient ici remerciés...

[2] Bas van Fraassen a souvent insisté sur ce point. Voir sa discussion détaillée dans van Fraassen (1985).

[3] La subjectivité de la notion explique peut-être, d'ailleurs la subjectivité des débats à son sujet...

[4] Voir la critique de ce glissement au paragraphe 4.1.

[5] "Language, thought and communication", in K. Gunderson (ed.): Language, Mind and Knowledge, Minneapolis, Minnesota, 1975, 270-298.

[6] Harman (1975, 274).

[7] Cf. Harman (1975, 283).

[8] Cf. Searle (1975): "Chomsky's revolution in linguistics", in G. Harman (ed.), On Noam Chomsky: Critical Essays, New York, Anchor Press, 2-33.

[9] Voir au paragraphe 4.2 un développement de cette problématique.

[10] Il s'agit là d'une version ancienne de la théorie (remontant à 1967); les versions plus récentes proposent des analyses plus complexes, mais, en ce qui nous concerne ici, mon analyse reste la même: cette version de la théorie n'a été choisie que par souci de simplification.

[11] Il s'agit là de son inexistence en tant qu'entité abstraite et non pas, bien sûr, en tant que réalité psychologique ou sociologique.

[12] Puisque l'instrument est l'oeuvre de l'homme, on peut se demander pourquoi il y a apposé tel ou tel dessin, mais c'est encore un autre problème.

[13] Dans une version simplifiée du jeu, chaque 'coup autorisé' est une phrase bien formée (déterminée par la syntaxe) liée à un ensemble de significations (déterminées par la sémantique). Les objectifs peuvent être de natures diverses, par exemple, faire faire quelque chose à un joueur, faire croire quelque chose à un joueur, l'amener à être favorable ou défavorable à telle idée, tel joueur, ... Une version plus élaborée du jeu devra tenir compte d'unités plus grandes que la phrase (autoriser des 'coups' plus complexes).

[14] La suite de cet article présuppose quelques connaissances de la Théorie de l'Argumentation d'Anscombe et Ducrot.

[15] Si la réponse de L2 commence par il fait beau, mais..., la situation est bien sûr différente.

Bibliographie

ANSCOMBRE, J.C. & DUCROT, O. (1978): "Echelles implicatives, échelles argumentatives et lois du discours", SEMANTIQUES 2, 43-66.

ANSCOMBRE, J.C. & DUCROT, O. (1978): "Lois logiques et lois argumentatives", LE FRANCAIS MODERNE 46/6, 347-357.

ANSCOMBRE, J.C. & DUCROT, O. (1979): "Lois logiques et lois argumentatives", LE FRANCAIS MODERNE 47/1, 35-52.

ANSCOMBRE, J.C. & DUCROT, O. (1983): L'argumentation dans la langue, Bruxelles, Mardaga.

CHOMSKY, N. (1965): Aspects of the Theory of Syntax, Cambridge, MIT Press.

CHOMSKY, N. (1977): "Questions of form and interpretation", in Essays on Form and Interpretation, Amsterdam, North-Holland, 25-59.

DASCAL, M. (1983): Pragmatics and the Philosophy of Mind, Amsterdam, John Benjamins.

DUCROT, O. (1972): Dire et ne pas dire, Paris, Hermann.

DUCROT, O. (1973): La preuve et le dire, Paris, Mame.

DUCROT, O. (1979): "Les lois du discours", LANGUE FRANCAISE 42, 21-32.

DUCROT, O. (1980a): Les échelles argumentatives, Paris, Editions de Minuit.

- DUCROT, O. (1980b): "Analyses pragmatiques",
COMMUNICATIONS 32, 11-60.
- DUCROT, O. (1981): "L'argumentation par autorité",
in L'argumentation, Lyon, Presses Universitaires de
Lyon, 9-27.
- DUCROT, O. (1983): "Opérateurs argumentatifs et
visée argumentative", CAHIERS DE LINGUISTIQUE
FRANCAISE 5, 7-36.
- DUCROT, O. & al. (1980): Les mots du discours, Paris,
Editions de Minuit.
- FRAASEN, B. van (1985): "Semantic approaches to laws of
nature", Communication au Workshop Theories of Meaning,
Florence, 4 juin 1985.
- HINTIKKA, J. (1979): "Language-Games", in Saarinen, E.
(ed.): Game-Theoretical Semantics, Dordrecht, Reidel.
- RACCAH, P.-Y. (1984a): "Argumentation et raisonnement
implicite", in Les Modes de Raisonnement, recueil des
communications présentées au colloque de l'ARC, Orsay.
- RACCAH, P.Y. (1984b): "Représentation et interprétation:
pour une sémantique épistémique", Communication au
Groupe de Travail sur l'Analogie, CNRS-UA 962, Conseil
d'Etat, Paris, Mars 1984.
- RACCAH, P.Y. (1984c): "Argumentation in representation
semantics", in Proceedings of the tenth
Conference in Computational Linguistics (COLING),
Stanford, Cal., Juin 1984.
- VOGT, C. (1977): O intervalo semantico, Sao Paulo, Editora
Atica (Col. Ensaio).